

infos

LOCATAIRES

Février
2021



www.o-ph-plainecommunehabitat.fr

[fplainecommune.habitat](https://www.facebook.com/plainecommune.habitat) [@Plaine Co Habitat](https://www.instagram.com/PlaineCoHabitat)

De nouveaux services pour faciliter vos démarches

Plaine Commune Habitat s'apprête à déployer un certain nombre de nouveaux services, en matière de paiement des loyers.

Bornes de paiement : les bornes seront mises en service dans le courant du mois de mars et **accessibles aux horaires habituels d'ouverture** de l'accueil du siège et des agences. Pour payer à la borne de votre choix, il vous suffira de vous munir de votre avis d'échéance et d'une carte bancaire. Dotée d'un écran tactile, la borne vous permet de **vous connecter, en toute sécurité, à votre compte et procéder au paiement**, imprimer ou recevoir votre reçu par mail ou SMS.

■ Un guide vidéo est disponible sur la borne afin de vous faciliter son utilisation.

Info SMS pour un esprit serein ! Pour vous prémunir contre tout oubli, vous serez informés par SMS de la **fin de période de paiement des loyers**, à l'exception des locataires en prélèvement automatique et ceux ayant déjà procédé au paiement.

L'info SMS sera lancée en avril.

Enveloppe « retour » : l'Office met également en place une enveloppe « retour », non affranchie, qui sera jointe, dès le mois avril, aux avis d'échéance. Ainsi, les locataires auront la possibilité d'envoyer directement leur paiement par chèque au centre de traitement, dont l'adresse figure sur cette même enveloppe. Pendant la période d'encaissement, dont les dates sont affichées dans le hall, il vous est toujours possible de déposer votre chèque ou TIP auprès du gardien.

Application mobile : une **application mobile locataire** va être mise en place cette année. Elle vous permettra d'accéder à plusieurs services, depuis votre smartphone : paiement de loyers, saisie de réclamations, gestion du compte locataire...

Des difficultés pour payer votre loyer ? Contactez sans attendre la cellule Appui Solidarité Locataires au numéro habituel de votre agence. Une étude de votre situation permettra de vous proposer la solution la plus adaptée.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : 4 dates au choix

Souple et sécurisé, optez pour la date de votre choix : **1^{er}, 5, 10 ou 15 de chaque mois**. Seul le loyer est prélevé. Les régularisations de charges et les autres factures ponctuelles font l'objet d'une facturation distincte.

■ Pour en bénéficier, complétez le formulaire disponible en ligne (rubrique « Kiosque ») et sur demande dans nos accueils.

Le paiement en ligne

Rendez-vous sur www.o-ph-plainecommunehabitat.fr muni de votre avis d'échéance et de votre carte bancaire. Il vous suffit de renseigner les informations demandées et de suivre les instructions jusqu'à la validation du paiement sécurisé.

Bon à savoir ! Vous pouvez domicilier certains **prélèvements sur votre Livret A** : règlement des loyers et des factures d'eau, d'électricité, de gaz et paiement au Trésor Public.

EFICASH est un mode de règlement en espèces aux guichets de la Poste. Cette dernière a malheureusement fait évoluer sa politique tarifaire : ce service est désormais beaucoup plus coûteux (8€) et va faire l'objet d'une participation de 3€ à la charge des locataires. L'Office continuera à prendre à sa charge une large partie des frais (5€). Il est donc conseillé de recourir à d'autres modes de paiement, plus simples et entièrement gratuits, comme le prélèvement automatique. Ceux qui n'ont pas de compte bancaire peuvent également effectuer gratuitement des prélèvements à partir d'un livret A, qui peut être ouvert sans frais par toute personne (sans condition de ressources, d'âge ou de nationalité). ■ **Renseignez-vous auprès de votre agence.**



Rejoignez nos équipes !

Plaine Commune Habitat recrute :

- Adjoint directeur d'agence H/F
- Agent de régie peintre H/F
- Assistant administratif H/F
- Assistant d'opérations neuves H/F
- Assistant pôle action sociale et contentieux H/F
- Gardien d'immeubles H/F
- Gestionnaire charges et quittancement H/F
- Gestionnaire logement H/F
- Responsable communication H/F
- Responsable de secteur H/F
- Technicien de proximité H/F
- Technicien réseaux H/F
- Travailleur social H/F

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr, rubrique : rejoindre nos équipes.

Villetaneuse : réhabilitation de logements et de pavillons

Plaine Commune Habitat achève un important programme de réhabilitation de 25 logements et 23 pavillons à Villetaneuse (rues Henri-Barbusse et 19 mars 1962). Cette réhabilitation était un engagement de l'Office, à l'occasion de l'acquisition de cet ensemble auprès de la Ville. Le programme de travaux a permis d'intervenir sur les façades, dans les logements et les parties communes. Les espaces extérieurs ne sont pas en reste, puisqu'un projet de revalorisation

des espaces verts a été engagé, avec la plantation de haies végétales. C'est dans ce cadre que l'Office a fait le choix de réaliser un chantier d'insertion, pour la création de clôtures en bois, délimitant les jardinets des pavillons. 157 heures de travail ont été nécessaires à 3 apprentis en menuiserie, résidant sur le territoire, pour fabriquer et installer ces clôtures. Une grande partie des locataires a salué l'initiative et, plus largement, les interventions dans le cadre de la réhabilitation.



Chantier : les clauses d'insertion

Dans le cadre de réhabilitations, l'Office agit également pour l'emploi, en réservant par contrat, des heures de travail aux personnes en insertion. Ainsi, pour la réhabilitation à Villetaneuse :

- 4 entreprises se sont mobilisées sur le dispositif
- 2 830 heures de travail réalisées en insertion
- 10 participants résident sur le territoire
- 2 participants embauchés en CDI

Des travaux locatifs ? Faites appel à Travaux +

Avec la solution **Travaux+**, l'Office vous propose un service de réalisation de petits travaux qui sont à votre charge (remplacement d'un évier, d'un interrupteur, d'une serrure...) à prix coûtant. Outre la garantie de la qualité et du prix, le paiement peut être réalisé en plusieurs fois et directement sur l'avis d'échéance. La validation de votre demande reste soumise à l'appréciation de l'Office (défaut d'assurance...).

■ Pour plus d'infos, rapprochez-vous de votre gardien ou de votre agence.



Votre avis nous intéresse !

■ Chaque année l'Office réalise une **ENQUÊTE DE SATISFACTION**, auprès d'un **échantillon représentatif de locataires**, choisi de façon aléatoire, soit environ 1 800 locataires interrogés par la société Init Consulting. À partir du mois de mars, vous serez peut-être contactés par téléphone par un enquêteur. L'Office vous remercie de lui réserver un bon accueil. Vos réponses, rendues anonymes, nous permettront d'**améliorer la qualité du service rendu**.

